



**DÉLIBÉRATION N°2021-12-17-07
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 17 décembre 2021

POINT 6 – BILAN FSDIE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice :	34
Nombre de votants :	23
Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstentions :	0

APPROUVE le bilan et la répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 2021 (année universitaire 2020-2021) tels qu'annexés.

À Nantes, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT


Pour la Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation

Le 1^{er} Vice-Président
DOMINIQUE AVERTY

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 DEC. 2021**

Affiché le : **21 DEC. 2021**



**FONDS DE SOLIDARITE ET DE
DEVELOPPEMENT DES
INITIATIVES ETUDIANTES**

Bilan 2020-2021

CFVU du 25/11/2021
CA du 17/12/2021

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

SOMMAIRE

Edito	3
Les moyens financiers	4
Un fonds de réformes au bénéfice des porteurs de projets	4
1. Clarification des critères.....	4
2. Refonte du circuit de traitement des demandes	5
3. Apporter plus de visibilité au fonds.....	7
Bilan général des attributions et versements.....	9
4. Le financement des associations représentatives étudiantes	9
5. Répartition de la part du fonds destinée au soutien aux initiatives étudiantes	11
Délibérations des commissions 2020-2021.....	16
Table des graphiques.....	18

EDITO THEO

Au sortir de deux années ralenties par la situation sanitaire, l'Université de Nantes ne peut qu'exprimer sa fierté et ses remerciements aux associations étudiantes et à leurs bénévoles.

Loin d'avoir été à l'arrêt, le réseau associatif a su s'emparer de la situation pour créer une nouvelle dynamique solidaire et au service de la communauté étudiante. La réalisation cette année d'actions de lutte contre les précarités, de projets de vulgarisation scientifique et de prévention de la santé, d'événements sportifs et culturels réinventés pour briser l'isolement social... nous prouve une fois de plus que nos associations sont des partenaires essentiels.

L'Université de Nantes a su se montrer à la hauteur pour accompagner les acteurs de la vie associative dans leur mobilisation, à travers le versant « Solidarité » du FSDIE qui n'a sans doute jamais autant pris sens. Une partie de celui-ci a pu être utilisée pour absorber la pression des frais courants des associations, quand la seconde a permis de financer un nombre conséquent - bien qu'en baisse - de projets, malgré la crise. La refonte de la charte FSDIE effectuée cette année poursuit d'ailleurs ce but en facilitant le financement des projets d'aide d'urgence et solidaires.

Nous devons également féliciter l'accompagnement sans faille des membres des équipes en charge de la vie étudiante qui ont su, durant cette période, se consacrer entièrement à l'animation du réseau associatif et maintenir la relation de confiance entre associations et établissement. Cette dynamique de confiance et de responsabilisation des associations a d'ailleurs été renforcée cette année grâce à l'évolution de la politique de formation des bénévoles et leur mise en réseau par des rencontres régulières.

Finalement, l'inclusion de la vie étudiante dans une vision « Campus », initiée par la Vice-présidente Vie de Campus et Solidarités, nous permet désormais de nous projeter ensemble vers de nouveaux horizons. *Nantes Université* nous laisse déjà entrevoir une Vie de Campus nouvelle, collective et solidaire dont les initiatives étudiantes s'annoncent enrichissantes.

Théo MADEC GUILLOT

Vice-président Etudiant



LES MOYENS FINANCIERS

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) a pour objectif le soutien financier des projets étudiants. Alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université jusqu'en 2018, il est désormais abondé par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

[Extrait de la Charte CVEC approuvée en CA le 02/07/2021]

Conformément à la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, une Contribution en faveur de la Vie Etudiante et de Campus (la CVEC) destinée à soutenir notamment l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention, est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur.

Les associations étudiantes et des représentants des étudiants aux conseils centraux participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement.

Excepté les situations réglementaires donnant lieu à exonération, la contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale à l'université.

Son montant est fixé chaque année par un décret qui précise la fraction du produit de la contribution attribuée aux Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) et les modalités de sa répartition dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

UN FONDS DE REFORME AU BENEFICE DES PORTEURS DE PROJETS

Le mandat étudiant 2016-2018 a été l'occasion de réformer en profondeur le soutien aux initiatives étudiantes. Les objectifs étaient d'apporter plus de clarté et plus de simplicité au bénéfice des étudiants qui portent des projets.

Les associations étudiantes et les référents FSDIE ont été consultés en 2017. Ces retours ont permis l'élaboration d'un plan d'amélioration des conditions d'exercice de la vie associative. Parmi les actions d'amélioration identifiées, une partie concernait le FSDIE. L'année 2017-2018 a été l'année de la mise en œuvre de ces réformes.

1. Clarification des critères

Une première étape du plan d'amélioration du FSDIE portait sur la clarification des critères. Ce travail améliore la compréhension des porteurs de projets et facilite les décisions de la commission d'attribution.

Évolutions (CFVU du 20/10/16 et CA du 18/11/16):

- éclaircissement de la notion de « retour à la communauté universitaire » pour les projets s'adressant à un public extra-campus,
- mise en place d'une enveloppe de financement des formations associatives à hauteur de 500€ par an et par association,
- suspension des versements pour les associations n'étant pas à jour de leurs bilans,
- intégration des critères d'exercice de la vie associative à l'Université de Nantes votés par le CaC du 29 avril 2016,
- possibilité pour les étudiants des sites distants de soutenir leur projet en visioconférence lors des commissions.

En 2020, de nouveaux critères ont été proposés par la commission d'attribution afin de correspondre au mieux aux besoins des associations étudiantes et aux enjeux d'actualité.

Évolutions (CFVU du 15/04/21 et CA du 28/05/21):

- Suppression du paragraphe « aides sociales d'urgence » : désormais, répartition distincte de la CVEC : CROUS / FSDIE - jusqu'en 2019, une partie du FSDIE était affectée au CROUS pour des aides sociales d'urgence (s'élevant à 40.000€).
- Prise en compte des associations collégiales : certaines d'entre elles fonctionnant sur un modèle collégial, il n'est désormais plus obligatoire que le bureau d'une association soit constitué d'un président et un trésorier, pour bénéficier du FSDIE.
- Enveloppe de formation : les associations peuvent désormais bénéficier d'aides financières jusqu'à 1 000 € par an pour la formation de leurs membres, au lieu de 500 €.
- Projets d'aide d'urgence : pour faciliter les actions d'aide d'urgence à destination des étudiants, ces projets sont financés en un seul versement global à la signature de la convention, au lieu de deux versements pour un projet « classique ».
- Intégration de la Vice-présidente Vie de Campus et Solidarité : Créée en 2020, la fonction a été ajoutée à la liste des membres de la commission avec droit de vote.

2. Refonte du circuit de traitement des demandes

Depuis 2017, le dispositif de traitement des dossiers de demande a été modifié :

- **Mise en place d'un guichet unique du financement des initiatives étudiantes**

En mettant fin à la distinction entre FSDIE centralisé et décentralisé, la réforme a simplifié le dispositif pour les étudiants. Tous les projets sont déposés auprès du pôle vie étudiante qui en assure le traitement. A l'échelle de l'établissement, il n'y a plus qu'un seul calendrier de dépôt sur lequel nous communiquons largement.

En déposant leur demande de subvention auprès du pôle vie étudiante les porteurs de projet bénéficient aussi d'un accompagnement global. Le pôle vie étudiante travaille de façon très rapprochée avec les équipes de vie étudiante de proximité des pôles et des composantes.

- **Création d'une commission d'attribution à l'image de l'établissement**

Une seule commission est aujourd'hui en charge de l'examen des projets et décide des attributions. Cette commission est composée comme suit :

- Le Vice-président en charge de la vie étudiante, ou son représentant, préside la commission
- La Vice-présidente Vie de Campus et Solidarités

La commission d'examen se devant de représenter l'ensemble de l'établissement est composée comme suit :

Les élus étudiants :

- > 5 représentants étudiants, élus au sein de la CFVU
- > 2 représentants étudiants, élus au sein du CA

En cas d'indisponibilité des membres élus, leurs suppléants peuvent siéger à leur place en commission.

Les représentants des pôles et composantes :

- > un représentant du Pôle Humanités
- > un représentant du Pôle Santé
- > un représentant du Pôle Sciences et Technologies
- > un représentant du Pôle Sociétés
- > un représentant de l'INSPE (formation des maîtres)
- > un représentant du campus de Saint-Nazaire
- > un représentant du campus de La Roche sur Yon

Il revient aux pôles et sites distants de désigner trois représentants possibles (enseignants-chercheurs et administratifs) pour s'assurer d'être toujours représentés lors de la commission.

Sont membres de droit avec droit de vote :

- le Vice-président étudiant du CROUS
- Un représentant du service culturel du CROUS
- un représentant de la Ville de Nantes
- un représentant de la CARENE
- un représentant de la Ville de la Roche sur Yon

Des personnalités peuvent être conviées lors de l'examen de certains dossiers pour aider la commission à statuer : directeur du SUAPS, directeur de la DCI, correspondant vie associative de composante... Ces invités n'ont pas le droit de vote.

● **Identification d'équipe de vie étudiante en local**

La réforme accompagnait la volonté des pôles et des composantes de développer la thématique vie étudiante à l'échelle locale. Le rôle du référent FSDIE comme interface administrative entre les associations et le pôle vie étudiante était un schéma dépassé qui ne reflétait plus la réalité du terrain. Les composantes et les pôles se sont organisés et ont constitué pour certains des équipes pour traiter toutes les facettes de la vie étudiante. Pour accompagner et légitimer ces démarches, les pôles ont été invités à structurer des équipes de vie étudiante autour de correspondants vie étudiante nommés. Ces correspondants se sont entourés pour mener à bien leur action des collègues les mieux à même d'intervenir (logistique, communication, secrétariat...).

Allégés des tâches de traitement des dossiers FSDIE décentralisé, les équipes se consacrent à l'animation du réseau associatif et ses conditions d'existence en local.

3. Apporter plus de visibilité au fonds

Une nouvelle campagne de communication a été élaborée en 2018 pour redonner de la visibilité à la fois au fonds de subvention mais aussi à tous les services d'accompagnement à la vie associative.

- Une campagne basée sur des portraits d'étudiantes porteuses de projet :



Figure 1 : Affiches de communication du FSDIE

- Des tutoriels pour mieux appréhender le fonds de subvention et les services aux associations :

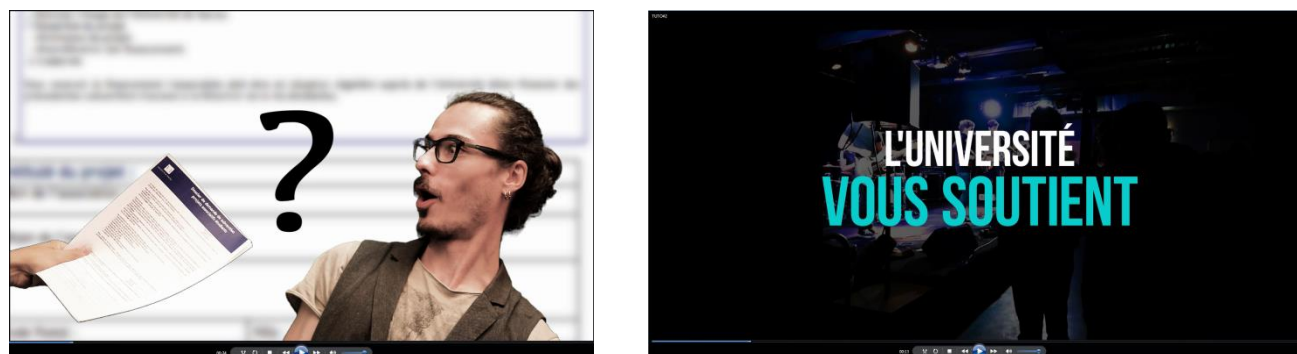


Figure 2 : Tutoriels vidéos du fonds de subvention et de services aux associations

Ces vidéos ont été réalisées par l'association de média Le Vlipp, dans le cadre d'une prestation commandée par le pôle vie étudiante.

- Un portail sur l’Intranet des étudiants pour retrouver tous les outils et services :

The screenshot shows the 'Intranet des étudiants' portal for 'Porteurs de projets associatifs étudiants'. The header includes the University of Nantes logo, a search bar, the user name 'Julie BELLEIL', and a menu icon. The main navigation menu on the left lists various services like 'Accueil', 'Bienvenue - la boîte à outils', 'Scolarité, inscription, calendrier', 'Orientation - Parcours - Métiers', 'Pédagogie', 'La Bibliothèque Universitaire', 'Partir à l'étranger', 'Entreprendre pendant vos études', 'Santé/Social', and 'Engagement et initiatives étudiantes'. The main content area features a title 'Porteurs de projets associatifs étudiants' and a welcome message: 'Chers associatifs étudiants, cet espace vous est entièrement dédié. Vous y retrouverez toutes les informations utiles pour conduire vos projets et animer votre association à l'Université de Nantes.' Below this, it states: 'Parce que votre université soutient votre engagement, découvrez ou redécouvrez tous les services que nous vous proposons pour faciliter vos projets.' A key point is highlighted: 'Une association est considérée comme étudiante lorsque son-sa président-e et son-sa trésorier-ère sont inscrits-es à l'Université de Nantes'. Under the heading 'A la une', there are two links: '> Préparez vos événements festifs de rentrée : les bons conseils' and '> Financez votre projet associatif étudiant : dépôt des dossiers avant le lundi 3 décembre 2018'. On the right, there are two sidebars: 'Rejoignez le réseau !' with a Facebook icon and 'Infos utiles' with links to 'Financer vos projets associatifs étudiants - Calendrier des dépôts de dossiers 2018-2019' and 'Toutes les actus de la vie associative'.

Figure 3 : Portail des porteurs de projets associatifs

BILAN GENERAL DES ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS 2020/2021

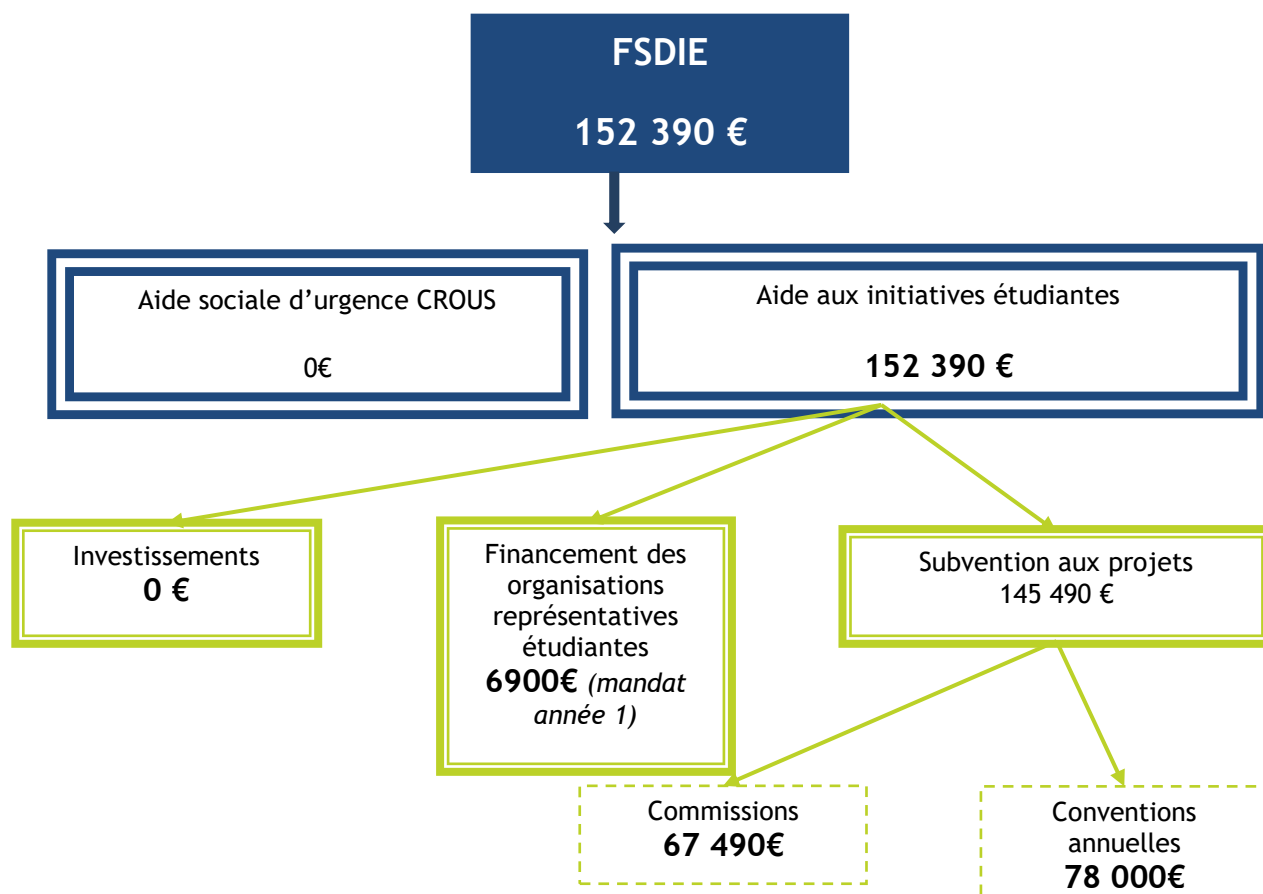


Figure 4 : Répartition de l'utilisation des crédits FSDIE 2020-2021

4. Le financement des associations représentatives étudiantes

La « Charte de l'écu » (CA 06/06/2014) définit les garanties permettant l'exercice des mandats d'élus étudiants. Dans ce cadre, l'Université alloue une subvention aux associations représentatives étudiantes (article 8 de la Charte de l'écu). Ce financement est prélevé sur les crédits FSDIE.

Le financement des associations représentatives étudiantes concourt aux objectifs suivants :

- le fonctionnement de l'association ;
- la communication auprès des étudiants sur l'action de leurs représentants ;
- la formation des élus étudiants dans le cadre de leur mandat.

Pour prétendre à une subvention de la part de l'Université de Nantes, une association de représentation étudiante doit répondre aux critères suivants :

- avoir des représentants élus au sein du Conseil d'administration, de la Commission formation et vie universitaire, de la Commission scientifique et du Conseil universitaire des relations internationales ;
- être dûment déclarée en Préfecture sous le statut juridique de l'association loi 1901 ;
- disposer d'un compte bancaire au nom de l'association déclarée ;
- ne pas être débitrice de l'Université de Nantes.

Le calcul des attributions par association représentative étudiante ayant un ou plusieurs élu(s) aux conseils centraux, se fait sur le modèle suivant :

- > part fixe : 1000€ par association représentative
- > par variable : 150€ par siège

Financement des organisations représentatives étudiantes													
		Clef de répartition : 1000€/organisation/année de mandat + 150€/siège/année de mandat Charte de fonctionnement du FSDIE, validée par le CA du 04/07/2017											
		CA	CR	CFVU	CURI	Nbr de sièges par orga	Mandat année 1			Mandat année 2			Total mandat
	Nombre de sièges						Part fixe	part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total	
	Listes	6	1	16	6								
	<i>Bouge ton campus avec InterassoNantes</i>	4		11	5	20	1 000 €	3 000 €	4 000 €	1 000 €	3 000 €	4 000 €	8 000 €
	<i>Contre la selection et pour la défense de nos droits, je vote UNEJ et indépendants</i>	1		3	1	5	1 000 €	750 €	1 750 €	1 000 €	750 €	1 750 €	3 500 €
	<i>POUR LA RECHERCHE ET LES JEUNES CHERCHEURS EN SCIENCES ET TECHNIQUES</i>		1			1	1 000 €	150 €	1 150 €	1 000 €	150 €	1 150 €	2 300 €
	Total sièges obtenus par conseil	6	1	16	6	26	3 000 €	3 900 €	6 900 €	3 000 €	3 900 €	6 900 €	13 800 €

Figure 5 : Attributions pour les associations représentatives étudiantes

5. Répartition de la part du fonds destinée au soutien aux initiatives étudiantes

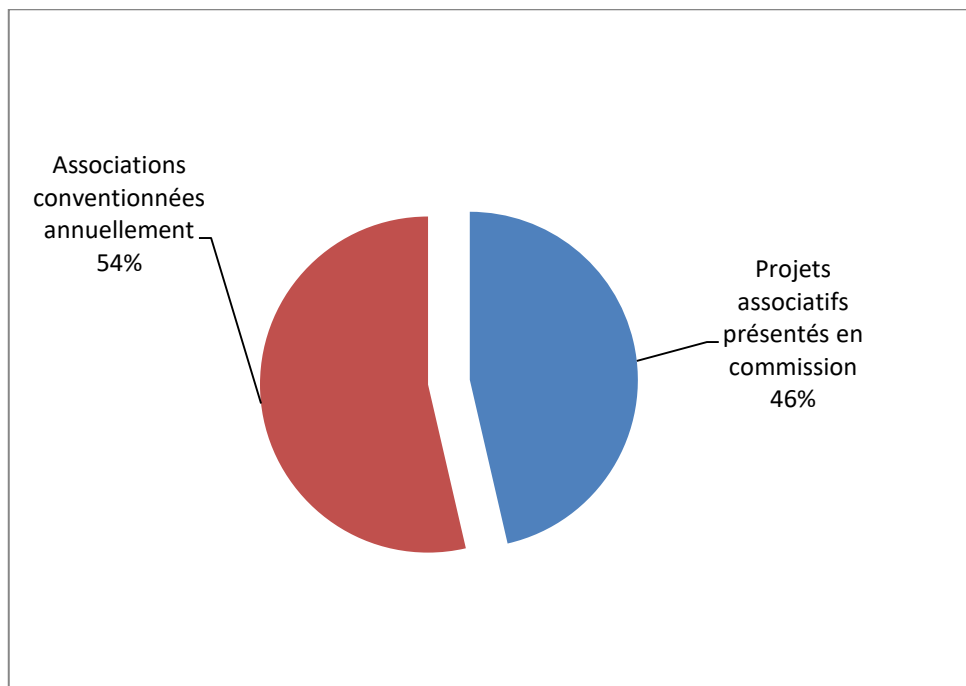


Figure 6 : Répartition 2020-2021 de la part du fonds destiné aux initiatives étudiantes

- **5.1. Les investissements matériels directs**

Une part du FSDIE est destinée à l'achat de matériel mis à disposition des associations étudiantes en vue d'améliorer la qualité de vie des étudiants.

Plusieurs acquisitions ont été réalisées pour la salle d'animation et de concerts du Pôle étudiant en 2018-2019 et 2019-2020, par conséquent pas de besoin d'investissement de matériel cette année.

- **5.2. Les commissions d'attribution de subventions**

Les subventions de projets au titre du FSDIE sont destinées à financer les projets portés par des associations étudiantes.

- Les dossiers reçus

Cinq commissions d'attribution ont été organisées durant cette année 2020-2021, soit : les 21/10, 09/12/20 et 17/02, 21/04, 23/06/21. Les dossiers sont réceptionnés par le service qui opère un premier examen, lors de « commissions techniques » afin de juger de la recevabilité ou non des dossiers et apporter une aide à la décision aux membres de la commission.

Les dossiers non recevables sont écartés. Cette commission technique est aussi l'occasion pour l'équipe du Pôle Vie Étudiante de reprendre contact avec les porteurs de projet en cas d'incohérences ou de faiblesses dans leur dossier.

- Les dossiers examinés par la commission

55 projets ont fait l'objet d'un examen en commission.

17 dossiers se sont vu refuser un financement (au regard des critères d'éligibilité : qualité du montage, intérêt pour la communauté étudiante...).

- Les attributions

38 projets ont fait l'objet d'une attribution, portés par 37 associations (une association peut déposer plusieurs demandes dans différents domaines).

67 490 € de subventions ont été attribués sur un total de 81 001 € de demandes (comprenant les demandes partiellement acceptées, non acceptées et les projets non recevables).

En 2020-2021 les attributions vont de 228 € à 10 921,36 €. L'attribution médiane est de 1 245 €. L'attribution moyenne est de 1 776 €.

Domaine du projet	Total attributions			Nombre de projets			Nombre d'associations		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Culture	30 541 €	34 501 €	11 019 €	20	21	9	14	15	6
Sports et loisirs	8 661 €	7 752 €	9 993 €	8	6	5	6	6	3
Solidarité Citoyenneté	1 200 €	12 456 €	19 680 €	1	11	11	1	10	8
Handicap	2 698 €	2 300 €		3	2		3	2	
Convivialité	29 582 €	18 701 €	5 486 €	18	16	8	15	13	6
Interculturalité	5 855 €	2 000 €		8	1		6	1	
Média	3 625 €	1 776 €	1 500 €		3	2	1	2	2
Environnement	0 €	1 572 €	7 678 €		4	1		3	1
Culture scientifique	20 683 €	11 640 €	9 843 €	18	7	10	18	6	5
Formations vie associative (VA)	4 100 €	12 976 €	1 800 €	9	12	3	8	11	2
Formations Solidarité Internationale (SI)	1 190 €	1 500 €	490 €	2	3	4	2	3	2
International						1			1
Solidarité Internationale						1			1
TOTAL	108 135 €	107 174 €	67 490 €	87	86	55	74	72	37

Figure 7 : Répartition par domaine de projets

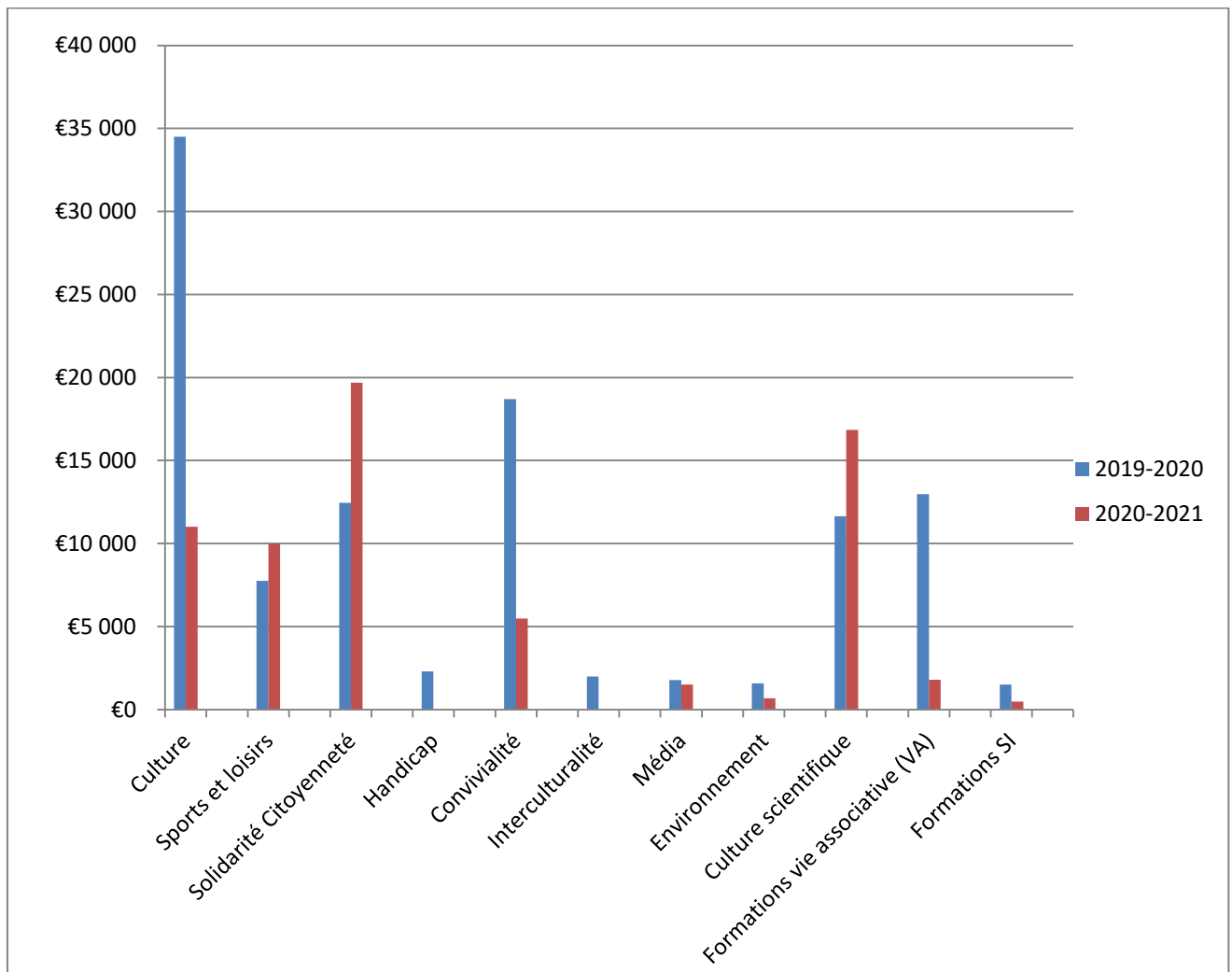


Figure 8 : Evolution de la répartition des attributions par domaine

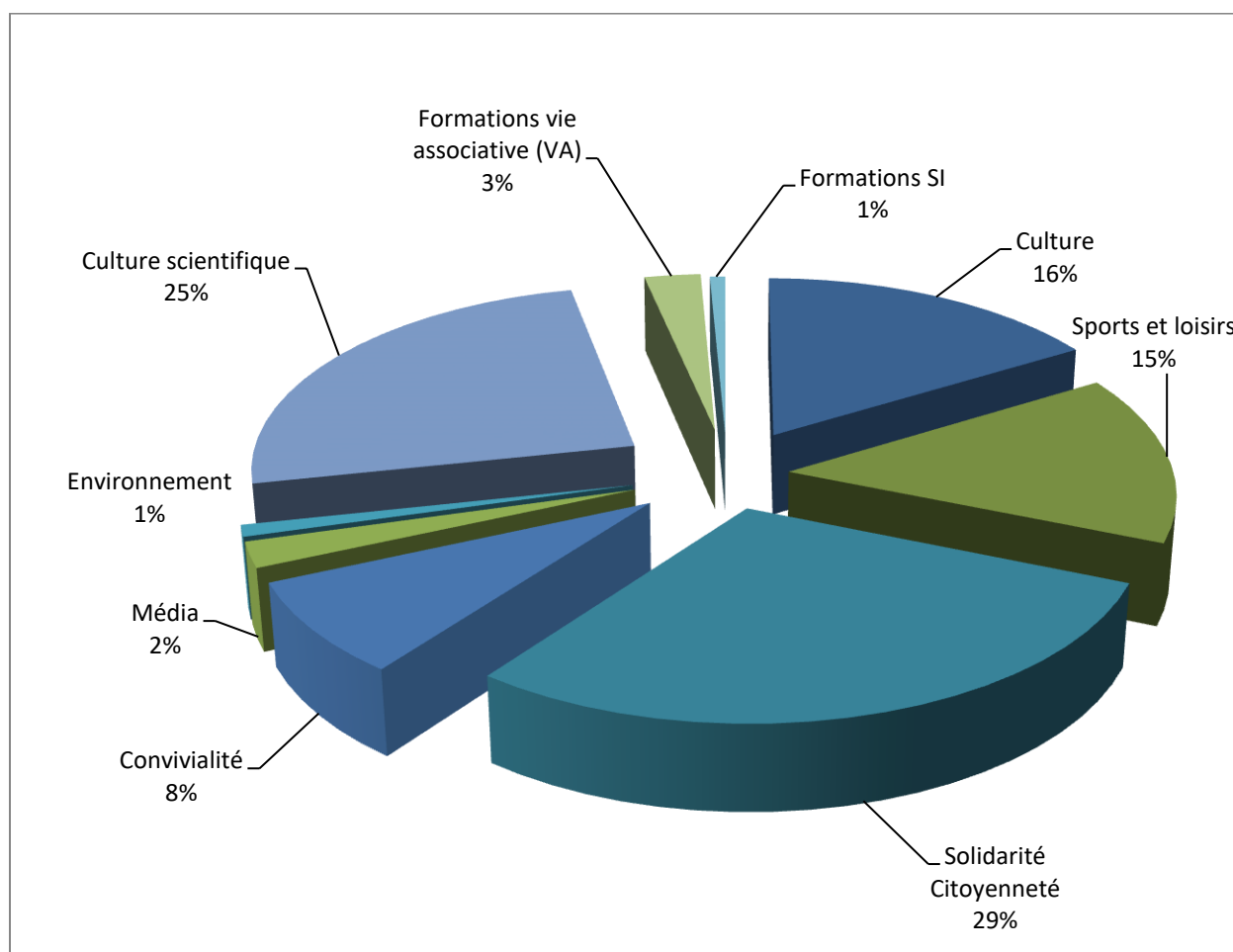


Figure 9 : Répartition des attributions au titre des commissions d'attribution de subvention par domaine de projet en 2020-2021

Compte tenu de l'année pandémique COVID-19, il est à noter que moins d'associations ont déposé de projets mais les actions ont continué même à distance. Il y a eu une priorité aux actions vectrices de lien social et solidaires en présentiel (circulaires ministérielles), actions CST repensées à distance.

5.3. Les conventions annuelles

Au-delà de l'accompagnement des projets étudiants, depuis maintenant seize ans, l'Université de Nantes établit des partenariats durables et construits avec des associations étudiantes au travers de conventions annuelles. L'objectif est de structurer et pérenniser les relations avec ces associations « moteurs » du milieu associatif étudiant. La consolidation de ces partenariats et la valorisation de ces initiatives contribuent à dynamiser la vie associative étudiante.

A noter, l'association des étudiants internationaux ESN n'a pas rendu compte de son bilan moral et financier en 2020, et a présenté un budget prévisionnel non abouti pour 2021, raison pour laquelle le conventionnement n'a pas été renouvelé.

	PRUN	DIPP	Labo des savoirs	AFEV	ESN
2017	31 500 €	30 000 €	7 000 €	8 000 €	8 000 €
2018	30 000€	30 000 €	7 000 €	8 000€	8 000 €
2019	33 000€	30 000€	7 000 €	8 000€	11 500€
2020	33 000€	30 000€	7 000 €	8 000€	11 500€
2021	33 000€	30 000 €	7 000€	8 000€	0 €

Figure 10 : Evolution des conventionnements annuels au titre du FSDIE

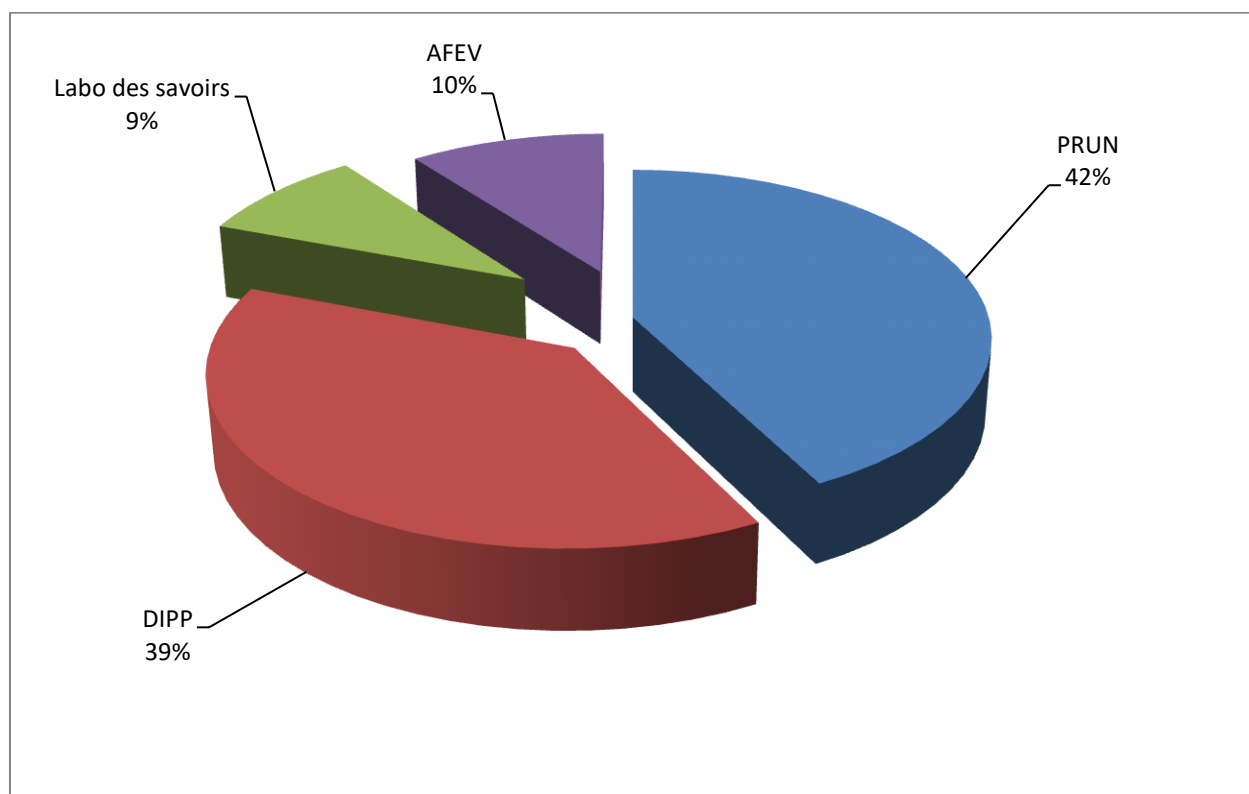


Figure 11 : Répartition de l'enveloppe destinée aux conventions annuelles en 2020-2021

DELIBERATIONS DES COMMISSIONS FSDIE

(Projets ayant fait l'objet d'une subvention, hors investissement)

	Association	Projet	Date commission	Domaine du projet	Somme demandée	Somme décidée
1	EQUIPE VOILE JEUNE	Saison 2020-2021	21/10/20	Sports et Loisirs	3 700 €	3 700 €
2	INTERASSO	Distributions alimentaires crise Covid-19	21/10/20	Solidarité/Citoyenneté	228 €	228 €
3	L'S FAIRE TES MAINS	Sensibilisation à la culture sourde et à la LSF	21/10/20	Solidarité/Citoyenneté	1 555 €	1 555 €
4	LA RATION	Parution d'un journal étudiant	21/10/20	Culture	3 500 €	3 500 €
5	CHŒUR UNIVERSITAIRE NANTES DE	Projet musical 2021- Quelles joies ?	21/10/20	Culture	2 500 €	2 500 €
6	LAB SCIREN	Formation 2021	09/12/20	Formation vie associative	500 €	500 €
7	AE STAPS	Journée du sport et du handicap	09/12/20	Scolarité/Citoyenneté	4 800 €	4 800 €
8	BUDAPES	Atelier théâtre	09/12/20	Culture	1 800 €	1 800 €
9	EQUIPE VOILE JEUNE	Equipage universitaire féminin voile	09/12/20	Sports et Loisirs	4140 €	4140 €
10	LA SURPRENANTES EPICERIE	Location de camions pour distribution Confinement 2	09/12/20	Solidarité/Citoyenneté	510 €	510 €
11	MECANANTES	Culture scientifique	09/12/20	Culture scientifique	400 €	400 €
12	LAB SCIREN	Cafard déchaîné (Saison 3-4)	09/12/20	Culture scientifique	700 €	700 €
13	LAB SCIREN	Femme et science 2021	09/12/20	Culture scientifique	480 €	480 €
14	LAB SCIREN	Ateliers 2021 2.0	09/12/20	Culture scientifique	1 300 €	1 300 €
15	HUMANILLE	Projet de solidarité internationale au Togo	17/02/21	Formation Solidarité internationale	490 €	490 €
16	ANESV	Congrès Sciences Vie	17/02/21	Culture scientifique	770 €	770 €
17	LAB SCIREN	Coupe de France de Robotique	17/02/21	Culture scientifique	2 000 €	2 000 €
18	IMN-SYRA	Journée des Doctorants IMN 2021	17/02/21	Culture scientifique	300 €	300 €
19	NANTHESE ADBS	Podcasts découverte à la recherche de la santé	17/02/21	Culture scientifique	1 500 €	1 500 €
20	BUDAPES	La nuitée	17/02/21	Culture	1 755 €	1 755 €
21	BDE POLYTECH NANTES	Distributeurs de protections hygiéniques	17/02/21	Solidarité/Citoyenneté	1 099 €	1 099 €
22	HU'MAG	Culture scientifique	21/04/21	Culture scientifique	611 €	611 €
23	JURISNANTES	Culture scientifique	21/04/21	Culture scientifique	2 082 €	2 082 €

24	ANFC	Week-end de passion pour le bureau de l'ANFC	23/06/21	Formation	800 €	800 €
25	ESFAN	Droit à la formation	23/06/21	Formation	500 €	500 €
26	BDE IAE	Animation de la vie étudiante	23/06/21	Convivialité	300 €	300 €
27	JURISNANTES	Fou du droit	23/06/21	Culture	1 464,17 €	1 464,17 €
28	Prun	Prun fait sa rentrée	23/06/21	Média	1 500 €	1 500 €
29	BDE CC (CAMPUS COURTASERE)	Animation fête du campus	23/06/21	Convivialité	1 245 €	1 245 €
30	LE FIL	Fête du campus	23/06/21	Convivialité	1 815 €	1 815 €
31	LE FIL	Atelier théâtre campus yonnais	23/06/21	Culture	2 475 €	1 826 €
32	AIR IC	Olympiades	23/06/21	Sports et loisirs	323 €	323 €
33	AIR IC	Achat jeux de société	23/06/21	Sports et loisirs	330 €	330 €
34	LES PETITS PIEDS NANTAIS	Précarité menstruelle	23/06/21	Solidarité / Citoyenneté	10 921,36 €	10 921,36 €
35	ASET/PL	Distribution de colis alimentaires	23/06/2021	Solidarité / Citoyenneté	567,08 €	567,08 €
36	RAID POLYTECH	Raid polytech Nantes 2021	23/06/2021	Sports et loisirs	1 500 €	1 500 €
37	IGEM	IGEM Nantes 2021	23/06/2021	Culture scientifique	7 000 €	7 000 €
38	AE STAPS	AMAP	23/06/2021	Environnement	678 €	678 €
					TOTAL	67 490 €

TABLE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Affiches de communication.....	7
Figure 2 : Tutoriels vidéos du fonds de subvention et de services aux associations.....	7
Figure 3 : Portail des porteurs de projets associatifs.....	8
Figure 4 : Répartition de l'utilisation des crédits FSDIE 2020-2021.....	9
Figure 5 : Attributions pour les attributions de représentation étudiantes.....	10
Figure 6 : Répartition 2020-2021 de la part du fonds destiné aux initiatives étudiantes.....	11
Figure 7 : Répartition par domaine de projets.....	12
Figure 8 : Evolution de la répartition des attributions par domaine.....	13
Figure 9 : Répartition des attributions au titre des commissions d'attribution de subvention par domaine de projet en 2020-2021.....	14
Figure 10 : Evolution des conventionnements annuels au titre du FSDIE.....	15
Figure 11 : Répartition de l'enveloppe destinée aux conventions annuelles en 2020-2021.....	15

WWW.UNIV-NANTES.FR

Contacts :

Direction de la formation et de la vie étudiante / Pôle Vie étudiante
dve@univ-nantes.fr

Rédacteurs :

Nelly DANO, Coordinatrice de la vie associative
nelly.dano@univ-nantes.fr

Matthieu MAISONNEUVE, Médiateur vie associative
matthieu.maisonneuve@univ-nantes.fr

Crédits photos : Pôle Audiovisuel et Multimédia